

# Synthèse du 12-14 de Novembre 2020

## Solidarité citoyennes en action : Loger et accompagner les personnes exilées

### Invités au débat :

- Le Habert, hébergement Saint Paul
- Le réseau Esaïe
- Le réseau RESF
- Un toit pour tous pour son dispositif Logement d'Attente pour les Situations d'Urgence (LASUR)
- Réfugiés bienvenue

## 1. L'hébergement citoyen pour pallier le manque de solutions institutionnelles

L'ordonnance du Conseil d'État du 10 février 2012 a consacré le **droit à l'hébergement d'urgence comme une liberté fondamentale**. Dès lors, toute personne « en détresse », **peu importe sa situation administrative**, est en droit de faire valoir son droit à être hébergée « dans des conditions conformes à la dignité de la personne humaine » au vu des articles L. 345-2 et suivants du code de l'action sociale et des familles. Depuis 2008, l'hébergement est également un droit opposable que toute personne sans domicile peut faire reconnaître par des voies de recours administratives et contentieuses pour bénéficier d'une mise à l'abri en urgence, quel que soit son statut administratif.

Malgré ce cadre législatif, le nombre d'hébergements existant ne suffit pas à répondre à l'ensemble des besoins. En 2019, en Isère, seuls 22% des demandeurs au 115 avaient été orientés vers une place d'hébergement<sup>1</sup>. Face à ces manques, des collectifs citoyens se sont constitués pour proposer d'autres solutions d'accueil aux personnes exilées qui, en raison de leur situation administrative, ne peuvent ni travailler ni accéder à un logement. Cela concerne les demandeurs d'asile, les mineurs isolés non-reconnus, les jeunes majeurs, les personnes en demande de titre de séjour, ainsi que les personnes qui ne sont pas en mesure d'entreprendre des démarches administratives. Les collectifs accueillent également les personnes qui viennent d'obtenir un droit au séjour mais qui n'ont pas encore les ressources financières nécessaires pour devenir locataire.

---

<sup>1</sup> Source : SIAO 2019

## Chiffres clés de l'accueil citoyen en Isère

### Réfugiés Bienvenue

- ▶ **4 ménages, soit 6 personnes logées dans 2 appartements depuis 2016**
- ▶ Toutes les personnes accueillies sont sorties autonomes

### Le Réseau Esaïe

- ▶ **63 personnes bénéficiaires depuis 2011**
- ▶ Environ 40 familles d'accueil (variable)
- ▶ 7 personnes accueillies actuellement

### Le Habert

#### 41 logements diffus dans l'agglomération grenobloise :

- ▶ 23 logements « financés » (subventions publiques) – accueil de 18 mois maximum
- ▶ 13 logements « non financés » (donateurs privés) – accueil de 3 ans maximum
- ▶ 5 logements en partenariat avec la METRO et Un Toit Pour Tous (nouveau en 2020) – accueil de 3 ans maximum

#### 150 personnes hébergées :

- ▶ Orientées par le SIAO pour le parc financé
- ▶ Personnes sans droit ni titre pour le parc non financé

3 salariées qui assurent un accompagnement global : papiers, santé, scolarité, logement...

### RESF Pain Levé

Le soutien à la scolarisation des enfants issus de familles sans papiers est la mission première de RESF, mais depuis 2018, l'hébergement des familles est le plus gros poste de dépense.

- ▶ **33 familles soutenues depuis 2010**
- ▶ une quinzaine de membres réguliers
- ▶ une trentaine de membres ponctuels
- ▶ environ 250 donateurs

### Le dispositif LASUR (Un toit pour tous)

#### 45 ménages accompagnés entre 2016 et 2019, soit 145 personnes

- ▶ 16 ménages, soit 58 personnes en file active aujourd'hui

#### 4 ménages, soit 12 personnes sorties en 2020.

- ▶ 2 situations longues (plus de 40 mois), 2 situations courtes d'environ 10 mois.
- ▶ Sur les 4 sorties, basculement vers droit commun avec accès logement social et une sortie CADA

**Collectifs et associations partenaires :** APARDAP, AIV, Réfugiés bienvenue, Pour Un Temps, RESF, Coloc Solidaire, Oisans Solidaire, 1 parrain, Solidaires pour un logement digne

## 2. Des modalités d'accueil et d'accompagnement variables selon les moyens des collectifs

Dans le cadre de ce 12-14, cinq collectifs ont pris la parole et présenté les modalités d'accueil qu'ils proposent. Deux formes d'hébergements sont ressorties :

La première consiste à **accueillir le ménage à son domicile**. Cela concerne principalement des personnes isolées puisque les logements des hébergeurs sont rarement adaptés à l'accueil d'une famille avec enfants. Des règles de vie commune sont fixées afin de faciliter les situations d'hébergement. Compte tenu des durées d'hébergement souvent longues (plusieurs années), ces personnes sont accueillies par plusieurs familles à la fois, et alternent d'une semaine à l'autre entre plusieurs domiciles.

Dans le cadre de la deuxième forme d'accueil, **le ménage est accueilli dans un logement autonome qui est financé par le collectif citoyen**. Il peut s'agir d'un logement mis à disposition par un propriétaire privé, un bailleur social ou une collectivité territoriale. C'est ensuite une association qui signe le bail et qui héberge par ce biais les ménages demandeurs d'asile ou sans titre de séjour qui, en raison de ce statut administratif, ne peuvent pas être locataire en titre. Cette forme d'accueil est généralement préférable pour les ménages accueillis puisqu'elle leur offre davantage de stabilité, d'autonomie et d'intimité que lorsqu'ils sont hébergés au sein d'un ou de plusieurs domiciles.

**Au sein d'Un toit pour tous, le dispositif LASUR se dédie à cette forme d'hébergement autonome** en mettant en location auprès des collectifs citoyens, des logements gérés par l'AIVS Territoires<sup>2</sup>. En tant qu'agence immobilière, Territoires assure la gestion locative de ces logements, et fait régulièrement le lien avec les collectifs et les ménages accueillis. En faisant partie de l'ensemble Un toit pour tous, le dispositif LASUR met également à disposition des collectifs un appui technique pour réaliser des campagnes de dons et communiquer sur leurs actions.

### Héberger des personnes exilées via le financement de logements Les enseignements du dispositif LASUR et des collectifs citoyens partenaires

#### Les éléments positifs :

- Les familles accueillies sont rassurées et en confiance car accompagnées par des collectifs ou des associations bienveillantes qui leur offrent le soutien nécessaire pour poursuivre leur parcours et leur insertion
- Les bailleurs sont rassurés car il y a moins de problématiques liées à l'occupation du logement puisque les familles accueillies ont des référents à contacter au besoin
- Les logements proposés dans le cadre du dispositif LASUR sont dans le diffus, ce qui favorise une mixité sociale
- L'hébergement au sein d'un logement permet à la famille de retrouver une stabilité pour s'insérer par l'école, par leur quartier, avec leur voisinage...
- Un triptyque fort (Famille/Un toit pour tous/Association) qui peut être mobilisé pour chercher des solutions lorsque cela est nécessaire
- Un accompagnement long mais qui permet des sorties positives : accès à l'hébergement, au logement social, à un emploi...
- Pérennisation du modèle par la structuration du dispositif (coordination centralisée)

<sup>2</sup> Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS) fait partie de l'Ensemble Un toit pour tous, aux côtés de l'Observatoire de l'Hébergement et du Logement et de la société foncière Un toit pour tous Développement.

#### Les risques :

- Risque d'impayés pour Utpt qui réalise l'intermédiation locative car le financement repose sur la mobilisation des donateurs
- Le temps d'insertion et donc d'hébergement est long ce qui fait reposer une charge importante sur les donateurs : engagement parfois sur plusieurs années.
- Issue incertaine de la situation administrative, il peut y avoir des sorties moins positives avec des situations administratives qui ne sont pas régularisées
- Attention à ne pas priver la famille accueillie de son autonomie. Elle doit garder la liberté de ses choix malgré le fait que ce sont des donateurs privés qui participent à son logement

#### Enjeux et perspectives :

- Prévenir les risques financiers
- Financer le travail social et la coordination pour accompagner au mieux les familles accueillies et leurs collectifs citoyens
- Trouver des logements mis à disposition, ou à bas coûts
- Trouver des logements sur l'agglomération grenobloise pour permettre aux familles une plus grande autonomie en pouvant se déplacer facilement, avoir accès aux guichets administratifs, trouver plus facilement un emploi, etc. Même si le premier accueil peut se faire sur les territoires ruraux
- Savoir où se situe la fin de l'accompagnement ? une question forte qui se pose.
- Valoriser l'engagement citoyen.
- Impliquer les ménages accompagnés : Sans droit ni titre : comment les familles accueillies peuvent participer financièrement à leur logement sans avoir le droit de travailler ni de bénéficier des aides au logement ?

En matière d'accompagnement, deux modalités s'observent également. Certains collectifs aident directement les ménages accueillis dans leurs démarches administratives, d'autres délèguent ce travail à des associations spécialisées. C'est le choix qu'a fait le réseau Esaïe afin de séparer l'hébergement au domicile de l'accompagnement et ainsi épargner aux hébergeurs une charge supplémentaire face à laquelle ils ne sont pas toujours équipés. Pour l'association Le Habert en revanche, l'hébergement est une composante à part entière de l'accompagnement à réaliser pour permettre aux ménages d'être autonomes. Aussi, au-delà de l'action de mise à l'abri, l'association offre un accompagnement global aux ménages accueillis. Ce travail est réalisé par des travailleurs sociaux salariés de l'association.

### 3. Des solidarités fortes pour faire face à la durée des besoins

**En raison de la temporalité dans laquelle s'inscrivent les démarches de régularisation pour accéder au statut de réfugié ou pour obtenir un titre de séjour, les ménages accueillis ont besoin d'être hébergés durant plusieurs années.** La durée de cet accueil impacte le renouvellement des ménages accompagnés. Pour faire face à cette difficulté, certains collectifs ont fixé des durées maximum d'accueil. Si celles-ci peuvent être allongées lorsque des perspectives de régularisation existent, elles conduisent néanmoins à la sortie du ménage lorsqu'aucune solution ne se dessine malgré plusieurs années d'accueil. Ces sorties sans perspective de régularisation restent néanmoins minoritaires, et les

collectifs s'accordent pour dire que les hébergements qu'ils offrent permettent le plus souvent aux ménages d'accéder à un logement.

*« En 3 ans on a quand même le temps de faire pas mal de démarches administratives pour des demandes de titre de séjour, les OQTF<sup>3</sup>, redemander, aller en appel, donc en général en 3 ans on arrive à débloquer je dirais 60 à 70% des solutions, c'est-à-dire obtenir des papiers et pouvoir accéder à un logement de droit commun. Mais il faut quand même le dire, dans 30% des cas au bout de 3 ans on a aucune solution, la personne est toujours sans papier parce que ses différentes demandes de titre de séjour ont été refusées et là il faut être clair, au bout de 3 ans, nous on demande à la personne de partir, mais elle part dans des solutions précaires, elle retourne chez des amis ou chez des tiers, il ne faut pas se cacher qu'il y a quand même des échecs, il y a des cas de figure où on a zéro solutions après trois ans. » **Le Habert***

D'autres collectifs en revanche se sont engagés à accueillir les ménages jusqu'à ce qu'ils soient en mesure d'accéder à un logement par leurs propres moyens. Cela est rendu possible par la force des solidarités citoyennes, mais aussi par l'organisation du collectif qui permet de poursuivre l'accueil malgré l'évolution de l'implication des membres – certains pouvant décider de se désengager un temps. Le souhait de maintenir un accueil aussi longtemps que nécessaire est également lié aux relations interpersonnelles qui lient, au fil des années, les ménages accueillis et les membres du collectif hébergeur.

*« Au niveau de notre association on n'est pas du tout arrivé à se dire qu'on allait abandonner l'accompagnement de ces familles qu'on connaissait bien sous prétexte qu'elles avaient pas obtenu le statut auquel elles aspiraient et donc qu'on continuait avec eux » **Accueil Migrants Grésivaudan***

#### **4. Propositions des collectifs en faveur des solidarités citoyennes et pour l'autonomie des personnes exilées**

**Pour une réouverture de l'Allocation Logement Temporaire (ALT) :** il s'agit d'une Allocation forfaitaire d'aide au logement versée par l'Etat pour permettre à des associations, CCAS et CIAS de mettre à disposition des logements pour des personnes défavorisées logées à titre temporaire soit parce qu'elles n'ont pas accès aux aides au logement (allocation logement, allocation personnalisée au logement), soit parce qu'elles ne sont pas hébergées en CHR. Il s'agit de logements meublés ou non, qui peuvent être situés en diffus.

Cette allocation était utile il y a quelques années pour solvabiliser une partie des dispositifs d'hébergement citoyens. Toutefois l'Etat a restreint son cadre d'application à des places créés pour des ménages orientés par le SIAO. Les dispositifs palliatifs d'hébergement d'urgence mis en place par les citoyens en sont désormais exclus.

**Pour une réforme de la disposition du droit au travail :** actuellement, les personnes en situation administrative complexe n'ont pas le droit de travailler. Pourtant, leur insertion, leur accès au logement et leur autonomie dépend de ce droit. Sans celui-ci, elles sont maintenues dans des situations de grande précarité administrative, économique et sociale. Ouvrir pleinement le droit au

---

<sup>3</sup> Obligation de quitter le territoire français

travail aux demandeurs d'asile et aux personnes détentrices d'un récépissé faciliterait leur insertion et fluidifierait les parcours dans des hébergements citoyens et institutionnels.

**Pour une mise à disposition de logements non occupés des collectivités territoriales.** Sur l'agglomération grenobloise, un certain nombre de logements sont des logements vides, qui sont gérés par l'EPFL en attente de réhabilitation. La mise à disposition des logements non-occupés de ces collectivités territoriales pourrait être un levier important pour élargir les capacités d'accueil des personnes exilées en permettant aux collectifs citoyens de trouver plus facilement des logements disponibles. Il y a un gisement de parc de logements disponibles qu'il faudrait pouvoir mieux mobiliser.

## [Pour aller plus loin](#)

### **En savoir plus sur l'hébergement citoyen**

Sur la demande de la Fondation Abbé Pierre AURA, l'Observatoire de l'hébergement et du logement (OHL) a réalisé, fin 2020, une enquête auprès de l'ensemble des collectifs citoyens identifiés sur le territoire isérois. Vous pourrez retrouver les résultats de cette enquête début avril dans le Rapport sur l'état du mal-logement en Auvergne-Rhône Alpes de la FAP, aux côtés des autres chiffres et activités des collectifs existants sur les départements voisins. Par la suite, l'OHL organisera également à son échelle une restitution des résultats isérois.

Agence régionale de la Fondation Abbé Pierre : <https://www.fondation-abbe-pierre.fr/agence-regionale-auvergne-rhone-alpes>

Observatoire de l'hébergement et du logement : <https://www.untoitpourtous.org/etat-de-mal-logement-en-isere/>

### **Contactez les collectifs et associations iséroises acteurs de l'hébergement citoyen pour s'informer, participer à des campagnes de dons ou encore proposer votre aide :**

Accueil Migrants Grésivaudan : <https://migrants-gresivaudan.fr/>

Association Apardap : <https://www.apardap.org/>

Dispositif LASUR : Logement d'attente en réponse à des situations d'urgence, Un toit pour tous : <https://www.untoitpourtous.org/loger/lasur-logements-dattente-en-reponse-a-des-situations-durgence/>

Diaconat protestant : <http://www.diaconat-grenoble.org/category/actions-du-diaconat/reseau-esaie/>

Le Habert, hébergement Saint-Paul : <https://le-habert.fr/>

L'ouvre Porte Grenoble : <http://www.ici-grenoble.org/infospratiques/fiche.php?id=7908>

Réfugiés Bienvenue : <https://refugiesbienvenue.com/>

Le Secours Catholique : <http://isere.secours-catholique.org/>